



### Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

01 04 2022

**Date d'affichage :**

01 04 2022

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 32

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 20

**Ayant pris part au vote :**  
23 dont 3 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 5

Défavorable : 0

Abstention : 0

### Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 08 04 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOISSEAU, BRET, DRAGON, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, JAY, LANTHIEZ, MAILLAT, MAILLET, MANDELLI, PACKO, POILVE.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON

M. LAMY donne procuration à M. JUILLET

M. MASURE donne procuration à M. MAILLET

**Sont Absents :**

Mme et MM. HOMEHR, BOULARD, FINELLO, LE CORRE, LEIX, LEROY, PELOIS, THOMAS, ZAJAC.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :**

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, VIART.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Lancement d'appel d'offres relatif à l'accord-cadre de contrôle de la qualité du petit cycle de l'eau et des sols, au titre des codes de la santé publique et de l'environnement

**Pièce-jointe :** Rapport de présentation de lancement d'appel d'offres

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le Code de la Santé publique et particulièrement l'article R.1321-2.

**LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Selon les articles R.1321-2 et 3 du Code de la santé publique, la Régie du SDDEA est soumise à une obligation de résultats concernant la qualité de l'eau distribuée.

Par conséquent, en complément du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'ARS, la Régie du SDDEA a besoin de réaliser de manière régulière des analyses complémentaires afin de s'assurer que la qualité de l'eau produite satisfait aux exigences de qualité en permanence et pour procéder à des actions correctives si besoin.

Ces analyses concernent :

- Les eaux destinées à la consommation humaine
- Les eaux chargées (eaux usées, rejets de stations de traitement ...)
- Les sols situés dans les Aires d'Alimentation des Captages d'Eau Potable

L'ensemble de ces besoins est réparti dans 5 lots détaillé ci-après :

<b>Lots</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Montant maximum Global HT</b>
<b>1</b>	Prélèvements et analyses « Simples » des eaux destinées à la consommation humaine	800 000 €
<b>2</b>	Analyses « Complexes » des eaux destinées à la consommation humaine	1 700 000 €
<b>3</b>	Analyses d'eaux chargées (eaux usées, rejets de stations de traitement ...)	250 000 €
<b>4</b>	Prélèvements et analyses d'eau de surface	50 000 €
<b>5</b>	Prélèvements et analyses de reliquats azotés dans les sols situés dans les Aires d'Alimentation des Captages d'eau potable	120 000 €
<b>Total</b>		<b>2 920 000 €</b>

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification au 31 décembre 2023. Il est susceptible d'être reconduit quatre fois par période annuelle de douze mois.

Le rapport annexé précise les éléments particuliers de la procédure de mise en concurrence.

Une Commission d'appel d'offres se réunira en juillet 2022 afin d'attribuer les marchés correspondants.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'appel d'offres relatif à l'accord-cadre de contrôle de la qualité du petit cycle de l'eau et des sols, au titre des codes de la santé publique et de l'environnement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres à l'accord-cadre de contrôle de la qualité du petit cycle de l'eau et des sols, au titre des codes de la santé publique et de l'environnement ;

Délibération du  
Conseil d'Administration  
CA20220408\_72

- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET  
2022.04.14 13:07:10 +0200  
Ref:20220408\_171402\_1-3-S  
Signature numérique  
le Président

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



---

# **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

## **LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES**

---

**ACCORD CADRE DE CONTROLE DE LA QUALITE DU PETIT CYCLE DE  
L'EAU (EAUX SOUTERRAINES, DE SURFACE, EAU POTABLE ET  
ASSAINISSEMENT) ET DES SOLS, AU TITRE DES CODES DE LA SANTE  
PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

*Conseil d'Administration  
du 08 Avril 2022*

---

## **PREAMBULE**

Selon les articles R1321-2 et 3 du code de la santé publique, la Régie du SDDEA est soumise à une obligation de résultats concernant la qualité de l'eau distribuée.

Par conséquent, en complément du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'ARS, la Régie du SDDEA a besoin de réaliser de manière régulière des analyses complémentaires afin de s'assurer que la qualité de l'eau produite satisfait aux exigences de qualité en permanence et afin de procéder à des actions correctives si besoin.

Ces analyses concernent :

- Les eaux destinées à la consommation humaine
- Les eaux chargées (eaux usées, rejets de stations de traitement ...)
- Les sols situés dans les Aires d'alimentation des captages d'eau potable

L'ensemble de ces besoins est réparti dans 5 lots détaillé ci-après

## PRESENTATION DE LA PROCEDURE/ MARCHÉ

### PUBLICITE

- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : avril 2022
- Organe et date de parution de l'avis :
  - BOAMP
  - JOUE
  - L'Est Eclair / Libération champagne
- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarche » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : avril 2022

### PROCEDURE

- Appel d'offres ouvert
- Appel d'offre restreint

### ALLOTISSEMENT

Lots	Intitulés	Montant maximum Global HT
1	Prélèvements et analyses « Simples » des eaux destinées à la consommation humaine	800 000 €
2	Analyses « Complexes » des eaux destinées à la consommation humaine	1 700 000 €
3	Analyses d'eaux chargées (eaux usées, rejets de stations de traitement ...)	250 000 €
4	Prélèvements et analyses d'eau de surface	50 000 €
5	Prélèvements et analyses de reliquats azotés dans les sols situés dans les Aires d'Alimentation des Captages d'eau potable	120 000 €
<b>Total</b>		<b>2 920 000 €</b>

### TYPE DE MARCHÉ

- Ordinaire
- Accord-cadre à bons de commande
- Accord-cadre à marchés subséquents

L'attribution est mono-attributaire pour les lots 3,4 et 5

L'attribution est multi-attributaire pour les lots 1 et 2, 2 attributaires au maximum

## VARIANTE/ PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (OPTIONS)

---

- Les variantes sont autorisées
- Les variantes ne sont pas autorisées
  
- Des prestations supplémentaires éventuelles (options) sont requises
- Des prestations supplémentaires éventuelles (options) ne sont pas requises

## DUREE DU MARCHÉ

---

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification au 31 décembre 2023. Il est susceptible d'être reconduit quatre (4) fois par période annuelle de douze (12) mois.

## DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

---

- Minimum 30 jours calendaires à compter de l'envoi par les services de la Régie du SDDEA du projet de publicité aux organes de publicité.

# CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

## CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

---

### **Renseignements administratifs sur le candidat :**

- Lettre de candidature (le DC1 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, peut être utilisé) contenant :
  - ✓ l'identité du candidat, sa forme juridique (opérateur économique unique ou groupement d'opérateurs économiques avec désignation des membres et du mandataire) ;
  - ✓ le ou les lots auxquels le candidat souhaite soumissionner ;
  - ✓ une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment s'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

### **En cas de sous-traitance :**

- Déclaration de sous-traitance (le DC4 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, peut être utilisé).

### **Renseignements sur l'aptitude et les capacités du candidat (à fournir un par lot):**

- Déclaration du candidat (le DC2 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> peut être utilisé) avec en annexes ou à l'intérieur, les documents ou renseignements suivants conformément à l'arrêté 22 mars 2019 :
  - **En ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

- ✓ Pour l'ensemble des lots :
  - Les Certificats de Qualification Professionnelle Ouvrier Cordiste Niveau 1 de l'ensemble du personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution des prestations.
  - Les Certificats de Qualification Professionnelle Ouvrier Cordiste Niveau 2 du personnels encadrant susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution des prestations.
  
- **En ce qui concerne la capacité économique et financière :**
- ✓ le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 3 dernières années ;
- ✓ tout autre moyen prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations.
  
- **En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles :**
- ✓ la liste des travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années (préciser le montant, la date d'achèvement et le lieu d'exécution) et/ou les attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- ✓ tout autre moyen prouvant les capacités du candidat à réaliser les prestations.
- ✓ Certifications COFRAC ;
- ✓ Agrément ministère de la santé publique.

## **EXAMEN DES CANDIDATURES**

---

L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures, selon les modalités précisées dans l'article cité ci-dessus.

En cas d'inversion des phases d'analyse des candidatures et des offres, l'entité adjudicatrice ne procède qu'à l'analyse de la candidature du seul titulaire pressenti. En application de l'article R.2144-3 du CCP, cette vérification s'effectue au plus tard avant l'attribution du marché public.

## **CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES**

### **CONTENU DES OFFRES**

---

- Acte d'engagement
- Fiche technique
- Mémoire technique
- Offre financière

## CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants :

○ **Lot 1**

<b>Technique</b>	<b>50</b>
Modalités prélèvement et traçabilité échantillons	10
Modalités de mise en place et gestion de l'astreinte	5
Détails sur les modalités de transport et de stockage des échantillons	5
Précision des analyses selon informations transmises sur Annexe 3 – onglet 3 du CCTP Un système de point permettra d'identifier les laboratoires les plus performants. Le prestataire ayant l'incertitude élargie, le seuil de détection et le seuil de quantification le plus faible en moyenne sera mieux noté.	15
Fréquence de transmission d'analyses au format EDILABO Si fréquence de rendu = 1 fois par mois = 0 point. Si fréquence de rendu = 1 fois par semaine = 5 points. Si fréquence de rendu intermédiaire = 3 points.	5
Autres éléments techniques : caractéristiques du matériel utilisé, contenu des bulletins d'analyse, etc.	10
<b>Prix</b>	<b>30</b>
Prix moins disant / Prix candidat x 5 pour le prélèvement avec paramètres terrain	5
Prix moins disant / Prix candidat x 5 pour les listes SCHEMA, ETUDE, D1 et BR (50%)	5
Prix moins disant / Prix candidat x 10 pour les autres listes	10
Prix moins disant / Prix candidat x 10 pour chaque paramètre analysé	10
<b>Délais de réalisation des prestations</b>	<b>20</b>
Prélèvement « dès que possible »	5
Analyses urgentes Rappel : Le prélèvement est demandé dans les 4h suivant la commande en cas d'urgence.	5
Analyses standard	10

○ **Lot 2**

<b>Technique</b>	<b>50</b>
Modalités de mise en place et gestion de l'astreinte	5
Détails sur les modalités de transport, de stockage des échantillons et de traçabilité	10
Précision des analyses selon informations transmises sur Annexe 3 – onglet 3 du CCTP Un système de point permettra d'identifier les laboratoires les plus performants. Le prestataire ayant l'incertitude élargie, le seuil de détection, le seuil de quantification le plus faible en moyenne et le nombre d'accréditations le plus important sera mieux noté.	10
Essai interlaboratoires Pour les molécules de la liste F7 dont les résultats mènent à un écart-type inférieur à 2 : La molécule pour laquelle le laboratoire aura un z compris entre 2 et 3 marquera 1 point. La molécule pour laquelle le laboratoire aura un z supérieur à 3 marquera 2 points. Le laboratoire ayant le moins de points marquera 10 points. Le 2 <sup>e</sup> aura 5 points, le 3 <sup>e</sup> et + 0 point.	10
Fréquence de rendu d'analyses au format EDILABO Si fréquence de rendu = 1 fois par mois = 0 point. Si fréquence de rendu = 1 fois par semaine = 5 points. SI fréquence intermédiaire = 3 points.	5
Autres éléments techniques : caractéristiques du matériel utilisé, contenu des bulletins d'analyse, etc.	10
<b>Prix</b>	<b>30</b>
Prix moins disant / Prix candidat x 10 pour les listes SCHEMA + ETUDE	10
Prix moins disant / Prix candidat x 10 pour les autres listes	10
Prix moins disant / Prix candidat x 10 pour chaque paramètre analysé	10
<b>Délai de réalisation des prestations (prélèvements et analyses)</b>	<b>20</b>
Analyses urgentes	10
Analyses standard	10

○ **Lot 3**

<b>Technique</b>	<b>50</b>
Détails sur les modalités de traçabilité des échantillons	10
Caractéristiques techniques matériels utilisés	5
Incertitude sur chaque paramètre analysé sur le terrain et en laboratoire (Tout paramètre ayant une méthode COFRAC doit être analysé au moins par cette méthode)	15
Détails sur les modalités de transport et de stockage des échantillons	5
Détails sur le rendu de l'analyse (Rappel : le format EDILABO et DEQUADO doit obligatoirement pouvoir être fourni. Un flux compatible Mesures STEP doit également pouvoir être transmis)	15
<b>Prix</b>	<b>30</b>
Prix moins disant / Prix candidat x 17 pour chaque groupe de paramètres	17
Prix moins disant / Prix candidat x 13 pour chaque paramètre analysé	13
<b>Délai de réalisation des prestations (prélèvements et analyses)</b>	<b>20</b>

○ **Lot 4**

<b>Technique</b>	<b>50</b>
Détails sur les modalités de prélèvements et de traçabilité des échantillons	15
Caractéristiques techniques matériels utilisés	5
Incertitude sur chaque paramètre analysé sur le terrain et en laboratoire (Tout paramètre ayant une méthode COFRAC doit être analysé au moins par cette méthode)	15
Détails sur les modalités de transport et de stockage des échantillons	5
Détails sur le rendu de l'analyse (Le format EDILABO doit obligatoirement pouvoir être fourni)	10
<b>Prix</b>	<b>30</b>
Prix moins disant / Prix candidat x 17 pour chaque groupe de paramètres	17
Prix moins disant / Prix candidat x 13 pour chaque paramètre analysé	13
<b>Délai de réalisation des prestations (prélèvements et analyses)</b>	<b>20</b>

○ **Lot 5**

<b>Technique</b>	<b>50</b>
Détails sur les modalités de prélèvements et de traçabilité des échantillons	15
Modalités d'analyse, de stockage des échantillons, caractéristiques techniques matériels utilisés	25
Détails sur le rendu de l'analyse des reliquats	10
<b>Prix</b>	<b>30</b>
<b>Délai de réalisation des prestations (prélèvements et analyses)</b>	<b>20</b>

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### DATE DE REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Date de réunion de la CAO : Juillet 2022

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

#### Membres convoqués avec voix délibérative

	Noms	Prénoms	Titulaires/Suppléants
	GILLIS	Stéphane	Président
<b>1</b>	GROSJEAN	Patrick	Titulaire
<b>1bis</b>	LEROY	Marie-Thérèse	Suppléant
<b>2</b>	LAMY	Michel	Titulaire
<b>2bis</b>	HILTZER	Thierry	Suppléant
<b>3</b>	JUILLET	Nicolas	Titulaire
<b>3bis</b>			Suppléant
<b>4</b>	LE CORRE	Marie	Titulaire
<b>4bis</b>	GERMAIN	Daniel	Suppléant
<b>5</b>	JACQUARD	Gilles	Titulaire
<b>5bis</b>	VIART	Jean-Michel	Suppléant

#### Membres invités avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
CLIPET	Gilles	Payeur départemental de la Régie du SDDEA DIRECCTE

#### Membres désignés avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
DABERT	Clément	DGA-CAJ (Directeur Général Adjoint)